

COMPTE RENDU

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 17 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 17 septembre, le conseil municipal de LE COURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HOUEIX Raymond, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	14
Nombre de présents	12
Nombre de votants	12
Date de la convocation	10 septembre 2019

PRESENTS	HOUEIX Raymond	TRIBALLIER Joël	BROHAN Hervé
	LABEUR Chantal	Daniel LUHERNE	HALLIER Cécile
	TRIBALLIER Stéphanie	MOREL Johanna	CORFMAT Jean-Pierre
	RETO Hubert	ALIO LE DOUARIN Véronique	FERRAND Jacky

ABSENTS

EXCUSES LE FEUVRE Laëtitia

NON EXCUSES LE COURTOIS Anthony

Désignation du secrétaire de séance.

Monsieur le maire énonce l'ordre du jour

- Approbation du compte rendu de la séance du 4 juillet 2019
- Approbation de l'ordre du jour
- Désignation du secrétaire de séance
- Création d'un poste d'adjoint administratif
- Comptabilité : décision modificative
- Modification des statuts de Morbihan Energies
- Présentation du Rapport d'activités de Questembert Communauté
- Présentation du Rapport d'activités du Syndicat de traitement des déchets ménagers du Sud-Est Morbihan
- Prise en charge de la destruction des nids de frelons asiatiques
- Questions diverses.

Le conseil municipal décide d'approuver, à l'unanimité, l'ordre du jour proposé par Monsieur Le Maire.

Adoption du compte rendu de la réunion du 4 juillet 2019

Monsieur Le Maire demande aux membres du conseil s'ils approuvent le compte rendu du 4 juillet 2019 qui leur a été transmis avec la convocation, ou s'ils ont des remarques à apporter.

Après en avoir délibéré, le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents

Création de poste : service administratif

Délibération 2019-09-17-01

Afin de seconder le secrétaire de mairie, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet (21/35).

Après délibération il est décidé, à l'unanimité des membres présents, de créer un poste à temps non complet 21 heures par semaine à compter du 01 octobre 2019.

Décision modificative du budget primitif

Délibération 2019-09-17-02

Afin d'honorer les mandatements liés aux attributions de compensation versées à Questembert Communauté suite au transfert de certaines charges il est nécessaire de réaliser une décision modificative.

EN FONCTIONNEMENT

Au chapitre 014 Atténuation de produits

À l'article 739211 Attribution de compensation + 5650€

Au chapitre 011 Charges à caractère général

À l'article 615 228 Autres bâtiments - 1000 €

À l'article 615231 Entretien réparations voiries - 1.000€

À l'article 022 Dépenses imprévues - 2.000€

À l'article 6532 Frais de missions Maire, Adjoints et conseillers - 500 €

À l'article 60636 Fournitures de vêtements de travail - 400 €

À l'article 6067 Fournitures scolaires - 750 €

Après délibération il est décidé, à l'unanimité des membres présents d'autoriser Monsieur Le Maire à procéder à cette décision modificative.

Modification des statuts de Morbihan Energies

Délibération 2019-09-17-03

Vu :

- le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-20 ;
- l'arrêté préfectoral du 12 juin 2018 approuvant la modification des statuts du syndicat départemental d'énergies du Morbihan ;
- la délibération du 17 juin 2019 du comité syndical de Morbihan Energies approuvant la modification des statuts du syndicat ;

Par délibération du 17 juin 2019, le Comité Syndical de Morbihan Energies a approuvé la modification de ses statuts.

L'objet de cette modification statutaire vise, conformément aux recommandations des services préfectoraux, à sécuriser un point spécifique : l'adhésion des établissements publics de coopération à fiscalité propre (EPCI-FP) au syndicat.

Pour que cette modification statutaire soit effective et fasse l'objet d'un arrêté préfectoral, l'accord des membres de Morbihan Energies est nécessaire dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement (articles L.5211-20 et L.5211-5.II du code général des collectivités territoriales). Il convient donc que le Conseil Municipal se prononce sur la modification statutaire proposée par Morbihan Energies.

Après en avoir délibéré, il est décidé, à l'unanimité des membres présents :

D'APPROUVER la modification des statuts de Morbihan Energies précisant les articles 2 et 2.1, conformément à la délibération du Comité Syndical de Morbihan Energies du 17 juin 2019.

DE CHARGER Monsieur le Maire de notifier la présente délibération au Président de Morbihan Energies.

Présentation du rapport d'activités de Questembert Communauté

Comme chaque année, Questembert communauté nous transmet son rapport d'activités.

Présentation du rapport d'activités annuel du SYSEM

Le Syndicat de traitement des déchets ménagers du Sud-Est Morbihan nous a communiqué son rapport d'activités.

Destruction des nids de frelons asiatiques

Délibération 2019-09-17-04

Quelques nids de frelons asiatiques peuvent encore apparaître. L'année dernière la commune avait décidé de participer à la destruction ces derniers.

L'apiculteur membre de l'Association du Centre Bretagne pour la Sauvegarde des Abeilles en Bretagne est intervenu de nombreuses fois.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, pour 2019 et 2020, à l'unanimité des membres présents de prendre en charge la destruction des nids de frelons asiatiques chez les particuliers.

Questions diverses

L'ordre du jour étant clos la séance est levée

Le prochain conseil est fixé au mardi 05 novembre.

La séance est levée